

Normes et modalités d'évaluation au préscolaire

Première communication

Un document vous informe de l'adaptation de votre enfant dans son milieu scolaire.

Premier bulletin (Étape 1)

Les 6 compétences en développement sont évaluées.

- Se développer sur le plan sensoriel et moteur
- Développer sa personnalité
- Entrer en relation avec les autres
- Communiquer oralement
- Se familiariser avec son environnement
- Mener à termes des projets et activités

Un court commentaire pourrait suggérer des moyens pour favoriser le développement d'une compétence. Nous rencontrons les parents de tous les élèves.

Second bulletin (Étape 2)

Les 6 compétences en développement sont évaluées.

- Se développer sur le plan sensoriel et moteur
- Développer sa personnalité
- Entrer en relation avec les autres
- Communiquer oralement
- Se familiariser avec son environnement
- Mener à termes des projets et activités

Un court commentaire pourrait suggérer des moyens pour favoriser le développement d'une compétence. La rencontre des parents est laissée à la discrétion de l'enseignante.

La compétence « Se développer sur le plan sensoriel et moteur » fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du cours d'éducation physique.

Troisième bulletin (Étape 3)

Les 6 compétences sont évaluées en lien avec les attentes de la fin de l'éducation préscolaire.